

ARRÊTE PORTANT RETRAIT n°2026-01

De l'arrêté du 22 décembre 2025 relatif à l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur la procédure d'abrogation partielle et du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPCI du Pays d'Auge dozuléen

AR n°2026-01

EPCI du Pays d'Auge dozuléen

La Vice- Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41, R153-8 et R153-19,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n°AR-2025-01 désignant Madame Sophie GAUGAIN en sa qualité de Vice-Présidente pour prendre tous actes, signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'abrogation du PLU et de modification du PLUi du Pays d'Auge Dozuléen

Considérant qu'afin de sécuriser juridiquement la procédure de modification n°4 du PLUi du Pays d'Auge Dozuléen, il convient de reprendre la procédure d'enquête publique, et notamment la réalisation des avis au public dans la presse.

Sur proposition de Madame GAUGAIN, vice-présidente de l'EPCI du Pays d'Auge dozuléen,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté AR n°2025-03 portant ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la procédure d'abrogation partielle et au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPCI du Pays d'Auge dozuléen est retiré.

Article 2 : L'enquête publique initialement prévue du jeudi 15 janvier 2026 au vendredi 13 février 2026 est reportée à une date ultérieure.

Article 3 : Un avis est publié dans les journaux, Ouest France et le Pays d'Auge.

Cet avis est également affiché au siège de l'EPCI du PLUi du Pays d'Auge dozuléen (mairie de Dozulé) et à la mairie de Saint-Jouin, lieux où l'avis d'ouverture de l'enquête a été affiché.

Cet avis sera également publié sur le site internet de l'EPCI.

Article 4 : Madame GAUGAIN, vice-présidente de l'EPCI est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dozulé, le 12 janvier 2026,

Madame Sophie Gaugain,
Vice-Présidente de l'EPCI
BP 30
14430 DOZULE

Sophie Gaugain

